RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-81**	**Objet : ZAC de l'Aubépin Avenant n° 6 à la convention de concession**

Date de la convocation : 30/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Pierre HERRAIZ, adjoint au maire

Auxiliaire de séance :

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire rappelle le point précédent portant sur l'approbation du compte rendu à la collectivité locale de la ZAC de l'Aubépin 2023-2024 et le constat fait par l'aménageur, la SEM 3 VALS AMENAGEMENT, sur le ralentissement du rythme de commercialisation des lots, passant de 15 à 10 terrains à bâtir par an

Afin d'adapter le programme avec ce nouveau rythme et de prévoir des emprunts de 2024 à 2031 pour maintenir l'équilibre de l'opération, la SEM 3 VALS AMENAGEMENT a sollicité une prorogation de la concession de 2 ans soit jusqu'au 01 juillet 2033.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention), le conseil municipal :

- ***Adopte l'avenant n° 6 actant la prorogation de la concession d'aménagement de la ZAC de l'Aubépin de deux ans, soit jusqu'au 01 juillet 2033,***
- ***Autorise monsieur le maire ou son représentant habilité à signer l'avenant correspondant.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 08/11/2024
Publié le 08/11/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 05/11/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

le secrétaire de séance,
Pierre HERRAIZ

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20241108-DEL81-2024-DE
Date de réception préfecture : 08/11/2024